



Devis dentiste avant commencer les soins

Par Visiteur

Mon époux était prothésiste dentaire dans laboratoire de prothèses dentaire
notre fils ayant eu des problèmes dentaires a été soigné par un praticien client du laboratoire
il y a en des prothèses à fabriquer et à poser ces dites prothèses ont été faites gratuitement
donc normalement le praticien devait facturer uniquement son travail

durant toute la durée des soins il n'a jamais fait mention de tarif.

les soins ont été terminés fin Avril et ce jour là le dentiste lui a réclamé 3 chèques de caution pour un montant total de 5000 euros

SIC !!!

en expliquant que lorsque la facture sera faite et que mon fils sera remboursé il rendrait ces chèques

1er a-t-il le droit de pratiquer ainsi réclamer cette somme sans devis préalable ?

Par Visiteur

Bonjour madame.

Un chèque de caution une fois les soins pratiqués? C'est bien la première fois que j'entends ça.

Il a le droit de vous présenter une facutre, même élevée et même sans devis à partir du moment où il facture bien les soins qu'il a pratiqué. Ce n'est pas le cas ici.

J'avoue que je suis très surpris par cette histoire de chèque de caution que je vous déconseille de donner.

Demandez lui une facture détaillant l'ensemble des soins qu'il a pratiqué. Ce n'est qu'ensuite que vous pourrez éventuellement contester le montant.

Pour l'instant donc, ne donner pas ces chèques de caution.

Cordialement.

Par Visiteur

Le problème est que mon fils a donné ces 3 chèques

Par Visiteur

Re-bonjour.

Disons alors qu'il vaut mieux attendre de voir ce qu'il va en faire et qu'il vous fasse une véritable facture.

Le mieux est donc de patienter pour l'instant, vous verrez bien ce qu'il se passera.

Je ne clôture pas la question de sorte que vous puissiez revenir ici lorsque vous en saurez plus.
cordialement.